



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Quatrième session

Rome, 10-12 mai 2016

PROJET D'OBJECTIFS ET D'INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Table des matières

| | Paragraphe |
|---|------------|
| I. INTRODUCTION | 1-5 |
| II. CONTEXTE | 6-9 |
| III. FINALITÉ DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES | 10-15 |
| IV. APPROCHE PROPOSÉE POUR LA MISE AU POINT DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES .. | 16 |
| V. OBJECTIFS ET INDICATEURS PROPOSÉS | 17-22 |
| VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER | 23-24 |
| Annexe 1 | 1 |
| Annexe 2 | 1 |

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa treizième session ordinaire, tenue en 2011, a demandé à la FAO de continuer à élaborer des objectifs et des indicateurs dans le cadre des processus d'évaluation, planifiés ou en cours, et des plans d'action mondiaux relevant du mandat de la Commission¹. Elle a aussi demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux de poursuivre l'examen des objectifs et indicateurs relatifs à leurs secteurs respectifs et de formuler des recommandations visant à guider la poursuite de leur élaboration. La Commission a insisté sur le fait que les indicateurs devaient être pertinents sur le plan des politiques, fiables du point de vue scientifique, compréhensibles, applicables et sensibles aux changements. Elle a en outre demandé à la FAO de réfléchir à la contribution que ces indicateurs pourraient apporter au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et plus particulièrement de l'Objectif 13², du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, qui a été adopté par la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2010, et de donner des avis à ce sujet.

2. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a approuvé le *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Plan d'action mondial)³, que la Conférence de la FAO a ensuite adopté en juin 2013⁴.

3. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail), à sa troisième session, tenue en 2014, s'est penché sur les indicateurs proposés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il a révisé le projet de liste d'indicateurs⁵ et a recommandé d'en restreindre le nombre à quelques indicateurs clés vérifiables⁶. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a reconnu que des efforts supplémentaires étaient encore nécessaires afin de parfaire la liste des indicateurs proposés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle a demandé à la FAO de poursuivre ses travaux sur les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières et de coordonner un processus consultatif intersessions auquel participerait le Groupe de travail, avant sa prochaine réunion, en vue d'affiner le projet de liste d'indicateurs et d'établir une série d'objectifs en matière de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur des ressources génétiques forestières⁷.

4. Le processus de consultation sur les objectifs et les indicateurs s'est déroulé en février et en mars 2016. Il avait pour but de recueillir des avis concernant l'approche proposée pour parfaire les objectifs et les indicateurs et d'obtenir un retour d'informations sur la liste des objectifs, des indicateurs et des moyens de vérification proposés. Les membres du Groupe de travail à ses troisième et quatrième sessions, les points focaux nationaux pour le rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* ainsi que les organismes internationaux compétents ont été invités à faire part de leurs observations. Dix pays ont répondu à cette invitation⁸. Tous les déclarants ont reconnu que l'approche proposée, qui comportait deux séries d'objectifs et d'indicateurs, était à la fois raisonnable et réalisable. Il a été indiqué que les pays ne devaient pas se limiter à faire état de la concrétisation effective des

¹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 98.

² Objectif 13 d'Aichi pour la biodiversité: *D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socioéconomique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.*

³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 52.

⁴ C 2013/REP, paragraphe 77.

⁵ CGRFA/WG-FGR-3/14/Rapport, Annexe C.

⁶ CGRFA/WG-FGR-3/14/Rapport, paragraphe 17.

⁷ CGRFA-15/15/Rapport, paragraphes 19 et 20.

⁸ Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Hongrie, Madagascar et Norvège.

objectifs fixés, mais qu'ils devaient avoir les moyens de rendre compte des progrès accomplis ou des mesures prises en vue de leur réalisation. Plusieurs déclarants ont fait valoir que les moyens de vérification proposés devaient être encore affinés et qu'il fallait que les termes et les concepts utilisés soient définis ou précisés dans les Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays. Pour quelques-uns, certains des objectifs et des indicateurs gagneraient à être plus ambitieux et il conviendrait de demander des données plus précises pour certains indicateurs (des données relatives aux populations plutôt qu'aux essences, par exemple).

5. Le présent document tient compte des observations que la consultation a permis de recueillir. Il présente l'approche qui est proposée pour achever la mise au point des objectifs et des indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières, ainsi qu'une liste révisée des indicateurs et des objectifs proposés. Il indique également la voie à suivre pour parfaire les moyens de vérification relatifs aux divers indicateurs et mettre au point les Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays.

II. CONTEXTE

6. Le Groupe de travail a pris les priorités stratégiques du Plan d'action mondial comme point de départ pour l'élaboration des indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières et ne s'est encore penché sur aucun des objectifs. Le Plan d'action mondial définit 27 priorités stratégiques, regroupées en quatre domaines prioritaires, considérés comme des objectifs à long terme. La plupart des priorités stratégiques (18) appellent à une action à l'échelon national, tandis que les autres encouragent des mesures aux niveaux régional (3) et mondial (6). Il convient de noter que de par leur formulation bon nombre de ces priorités stratégiques ne sont pas utilisables en tant qu'objectifs sans éclaircissements supplémentaires.

7. Le projet de liste d'indicateurs⁹ sur lequel s'est penché le Groupe de travail à sa troisième session comportait 31 indicateurs. Compte tenu des enseignements tirés de l'élaboration du rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde*, ainsi que des données et des informations que les pays ont fourni à l'appui de cette publication, il est manifeste que bon nombre des indicateurs proposés n'ont pu être pleinement vérifiés.

8. Les objectifs et les indicateurs doivent être définis avec précision pour éviter d'avoir à les modifier, ou de devoir rectifier les moyens de vérification, pendant les cycles de suivi. Si les objectifs et les indicateurs sont souvent modifiés ou affinés, le processus de suivi des progrès accomplis et de détermination des tendances devient alors plus difficile, voire impossible. L'observation des progrès et des tendances n'est possible qu'en recueillant et en analysant le même type d'information à deux ou plusieurs moments différents. Si les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières sont trop spécifiques, certains d'entre eux pourraient devenir obsolètes suite à d'éventuelles modifications futures du Plan d'action mondial. En revanche, si l'élaboration des objectifs et des indicateurs tient compte des besoins plus généraux et des actions plus vastes recensés au niveau des domaines prioritaires, il est alors moins probable qu'une éventuelle modification future du Plan d'action mondial rende leur ajustement nécessaire.

9. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail doit tout d'abord fixer les objectifs relatifs aux ressources génétiques forestières en s'appuyant sur les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial, puis dresser une liste d'indicateurs clés permettant de mesurer les progrès accomplis dans leur réalisation.

III. FINALITÉ DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

10. Des objectifs (aussi appelés critères ou cibles) et des indicateurs applicables aux ressources génétiques forestières sont définis et mis à l'essai depuis plus de 20 ans. Les différents systèmes

⁹ CGRFA/WG-FGR-3/14/Rapport, Annexe C, <http://www.fao.org/3/a-ml401f.pdf>.

d'indicateurs mis en place poursuivaient des finalités diverses, allant du suivi de la diversité génétique au sein des populations d'arbres au niveau des unités de gestion forestière¹⁰ à l'évaluation du potentiel évolutif des essences forestières au niveau mondial¹¹. En conclusion, tous les objectifs et les indicateurs, existants et proposés, ont été adaptés à des fins précises.

11. Les objectifs et les indicateurs que le Groupe de travail a été invité à mettre au point ont une triple finalité:

- 1) préciser les objectifs que les pays doivent réaliser au titre du Plan d'action mondial et déterminer combien d'entre eux y sont parvenus et dans quelle mesure;
- 2) définir des objectifs pour la conservation, l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et mesurer les progrès accomplis par les pays dans leur concrétisation; et
- 3) contribuer au suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 13 d'Aichi (et de l'objectif pour la période suivante 2021-2030) et des cibles pertinentes des Objectifs de développement durable¹².

12. Les objectifs et les indicateurs comptent parmi les outils d'évaluation qui peuvent être utilisés pour conceptualiser et apprécier la gestion des ressources génétiques forestières¹³. Ces outils se déclinent sur quatre niveaux hiérarchiques: buts (ou principes), objectifs (ou critères), indicateurs et moyens de vérification.

- Les buts représentent la justification générale des objectifs, des indicateurs et des moyens de vérification. Un but est, par exemple, celui d'*améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique* (voir le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020).
- Les objectifs, comme l'Objectif 13 d'Aichi, visent à rendre les buts plus concrets et plus opérationnels sans constituer eux-mêmes des mesures d'application directes.
- Les indicateurs sont fondés sur des éléments de systèmes naturels ou artificiels pouvant être attribués directement ou indirectement à la durabilité ou à d'autres aspects de ces mêmes systèmes et de leur utilisation.
- Les moyens de vérification sont des données ou des informations utiles au calcul des indicateurs. Chaque indicateur doit être mesuré à l'aide d'un ou de plusieurs moyens de vérification.

¹⁰ Par exemple, Namkoong *et al.* 2002. *Criteria and indicators for sustainable forest management: assessment and monitoring of genetic variation*. Forest Genetic Resources Working Paper 37, FAO, <http://www.fao.org/docrep/005/AC649E/AC649E00.HTM> (en anglais).

¹¹ Par exemple, Graudal, L. *et al.* 2014. *Global to local genetic diversity indicators of evolutionary potential in tree species within and outside forests*. Forest Ecology and Management 333: 35–51, http://ac.els-cdn.com/S0378112714002825/1-s2.0-S0378112714002825-main.pdf?_tid=1e84914c-c672-11e5-8427-00000aacb35f&acdnat=1454063094_76f8c349d8d8f96c4a09ef90c22f9852 (en anglais).

¹² Objectifs de développement durable des Nations Unies, <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300> (en anglais).

¹³ Voir Boyle, T.J. 2000. *Criteria and indicators for the conservation of genetic diversity*, in: Young, A. G., Boshier, D. H., Boyle, T. J. (sous la direction de), *Forest Conservation Genetics: Principles and Practice*. CABI Publishing, Wallingford, pp. 239–251 (en anglais).

13. Les quatre éléments de cette hiérarchie sont donc liés entre eux. Au moment de la définition des objectifs et des indicateurs, il est important de tenir compte également des moyens de vérification. Selon la manière dont les indicateurs sont formulés, il s'agira de recueillir les données de vérification nécessaires en procédant, par exemple, au suivi des changements intervenant dans la structure moléculaire au sein de populations d'arbres ou encore au recensement des aires gérées à des fins de conservation des ressources génétiques forestières. Par ailleurs, il est important que les indicateurs et les moyens de vérification tiennent compte de la disponibilité actuelle ou prévue de données et d'informations sur les ressources génétiques forestières.

14. Les indicateurs ont souvent été élaborés selon un cadre conceptuel fondé sur quatre éléments: état, pressions, avantages et réponses¹⁴. La formulation d'un objectif est largement déterminante de la nature de l'indicateur ou des indicateurs qui permettront de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de celui-ci. Le choix de l'indicateur à utiliser détermine ensuite celui des moyens de vérification. Les indicateurs pertinents aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial concernent principalement l'état et les réponses. Il ne faut pas oublier que la construction des indicateurs impose nécessairement des compromis entre ce qui doit et ce qui peut faire l'objet d'un suivi compte tenu des ressources humaines et financières disponibles.

15. Récemment, les objectifs et les indicateurs ont aussi fait l'objet d'un examen dans le cadre d'autres instances internationales. En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution intitulée *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*¹⁵, dans laquelle sont recensés 17 objectifs de développement durable, accompagnés d'une série de cibles. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe aussi des cibles relatives à la préservation, à la restauration et à l'exploitation durable des écosystèmes forestiers (cible 15.1) et à la promotion d'une gestion durable des forêts (cible 15.2). Des indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées sont en cours d'élaboration au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, dont la FAO est membre.

IV. APPROCHE PROPOSÉE POUR LA MISE AU POINT DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

16. Compte tenu de ce qui précède, l'approche suivante est proposée pour parfaire les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières:

- 1) Le Groupe de travail est convenu de deux séries d'objectifs et d'indicateurs applicables aux ressources génétiques forestières: l'une pour le suivi des réponses données par les pays au Plan d'action mondial et l'autre pour l'évaluation de l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières. La première série d'indicateurs sera constituée principalement d'indicateurs de réponse et la seconde d'indicateurs d'état.
- 2) Les objectifs et les indicateurs sont élaborés en tenant compte des besoins plus généraux et des actions plus vastes recensés au niveau des domaines prioritaires indiqués dans le Plan d'action mondial.
- 3) Ils sont centrés sur les mesures qui doivent être prises au niveau national. Les réseaux régionaux et/ou sous-régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organismes internationaux compétents seront invités à établir des rapports distincts sur leurs actions aux niveaux régional et mondial, respectivement.

¹⁴ Voir UNEP/CBD/AHTEG 2011. *Report of the Ad Hoc Technical Expert Group on Indicators for the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020*, <https://www.cbd.int/doc/meetings/ind/ahteg-sp-ind-01/official/ahteg-sp-ind-01-03-en.pdf> (en anglais).

¹⁵ A/RES/70/1, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/89/PDF/N1529189.pdf?OpenElement>.

V. OBJECTIFS ET INDICATEURS PROPOSÉS

17. Conformément à l'approche proposée pour parfaire les objectifs et les indicateurs et compte tenu du projet de liste d'indicateurs sur lequel le Groupe de travail s'est penché à sa troisième session, deux séries d'objectifs et d'indicateurs sont suggérées. Les objectifs et les indicateurs proposés ont été élaborés en tenant compte de la recommandation du Groupe de travail visant à réduire le nombre d'indicateurs à quelques indicateurs vérifiables et des informations recueillies lors du processus de consultation.

18. Dans la première série, qui fait l'objet de l'annexe 1, à chaque domaine prioritaire du Plan d'action mondial correspondent une cible et deux ou plusieurs indicateurs centrés sur des mesures essentielles à la réalisation des objectifs proposés. Les objectifs indiquent clairement le but que les pays doivent atteindre, tandis que les indicateurs permettent d'établir si les pays ont donné suite aux priorités stratégiques du Plan d'action mondial en prenant les mesures attendues. Les priorités stratégiques étroitement apparentées ont été regroupées sous un seul indicateur (par exemple, les systèmes nationaux de conservation *in situ* des ressources génétiques forestières seront renforcés si les pays prennent les mesures préconisées au titre des priorités stratégiques 5, 7, 8 et 9). Les quatre objectifs proposés, ceux que les pays sont appelés à réaliser au titre du Plan d'action mondial, sont les suivants:

- 1) la disponibilité de données et d'informations sur les ressources génétiques forestières est accrue;
- 2) les systèmes nationaux pour la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières sont renforcés;
- 3) les programmes semenciers et de sélection, ainsi que les activités de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation des ressources génétiques forestières, sont renforcés; et
- 4) des mécanismes de coordination nationaux pour les ressources génétiques forestières sont mis en place et des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation de ces ressources sont définies et mises en œuvre.

19. Les dix indicateurs et les moyens de vérification possibles qui sont proposés à l'annexe 1 permettront d'établir combien de pays ont réalisé ces objectifs ou accompli des progrès dans leur concrétisation.

20. La deuxième série, qui figure à l'annexe 2, est composée de quatre objectifs relatifs à l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières, à savoir:

- 1) les ressources génétiques forestières sont évaluées et caractérisées;
- 2) les ressources génétiques forestières sont conservées *in situ* et des mesures complémentaires de conservation *ex situ* ont été mises en œuvre;
- 3) l'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières sont améliorées; et
- 4) les politiques et les capacités favorisant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières sont renforcées.

21. Les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs seront évalués au moyen de 10 indicateurs centrés sur l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières. Plusieurs moyens de vérification sont également proposés pour ces indicateurs.

22. Un projet de calendrier pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sera présenté au Groupe de travail dans le cadre d'un document distinct¹⁶, afin que celui-ci l'examine à la présente session. Conformément au calendrier proposé, les rapports d'avancement des pays doivent être présentés à la FAO pour décembre 2017 au plus tard en vue de l'établissement du premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays seront mises au point dès que la Commission aura adopté les objectifs et les indicateurs pour les ressources génétiques forestières. Elles exposeront en détail les moyens de vérification et contiendront

¹⁶ CGRFA/WG-FGR-4/16/4.

un glossaire des termes utiles aux fins de l'établissement des rapports. La version finalisée des directives sera mise au point en consultation avec le Groupe de travail et les points focaux nationaux pour les ressources génétiques forestières d'ici à mars 2017¹⁷. S'agissant de la première série d'objectifs et d'indicateurs, les pays peuvent rendre compte des progrès accomplis en indiquant le degré de réalisation des objectifs sur une échelle de type Likert (par exemple si le processus d'établissement d'un inventaire national des ressources génétiques forestières ou d'un dispositif analogue a été mené à bien, est en cours ou n'a pas encore démarré). Des directives distinctes seront élaborées pour les réseaux régionaux et les organismes internationaux qui concourent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

23. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:
- i) examiner et modifier, le cas échéant, les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières qui sont proposés; et
 - ii) donner des indications, selon qu'il convient, aux fins de la mise au point des moyens de vérification et de la rédaction des Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays.
24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission:
- i) se penche sur les objectifs et les indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières, tels que le Groupe de travail les a modifiés, en vue de leur adoption;
 - ii) demande à la FAO pour parfaire les moyens de vérification et de mettre au point les Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays, ainsi que des directives pour l'établissement des rapports des réseaux régionaux et des organismes internationaux; et
 - iii) demande au Groupe de travail et aux points focaux nationaux de procéder à l'examen, par voie électronique, des moyens de vérification et des Directives pour l'élaboration des rapports d'avancement des pays d'ici à mars 2017.

¹⁷ CGRFA/WG-FGR-4/16/4, Annexe.

Annexe 1

Objectifs, indicateurs et moyens de vérification proposés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

| Domaine prioritaire | Objectif | Indicateur (réponse) | Moyens(s) de vérification* |
|---|---|--|---|
| Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières | La disponibilité de données et d'informations sur les ressources génétiques forestières est accrue | Degré d'établissement d'inventaires nationaux des ressources génétiques forestières ou de dispositifs analogues | Nombre et liste de pays disposant d'inventaires nationaux des ressources génétiques forestières opérationnels ou de dispositifs analogues |
| | | Degré d'établissement de systèmes d'information nationaux actualisés sur les ressources génétiques forestières | Nombre et liste de pays disposant de systèmes d'information nationaux actualisés sur les ressources génétiques forestières |
| Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières | Les systèmes nationaux pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières sont renforcés | Degré d'établissement de systèmes nationaux de conservation <i>in situ</i> | Nombre et liste de pays disposant de systèmes nationaux opérationnels pour la conservation <i>in situ</i> |
| | | Degré d'établissement de systèmes nationaux de conservation <i>ex situ</i> | Nombre et liste de pays disposant de systèmes nationaux opérationnels pour la conservation <i>ex situ</i> |
| Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières | Les programmes semenciers et de sélection, ainsi que les activités de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation des ressources génétiques forestières, sont renforcés | Degré d'établissement de programmes semenciers nationaux | Nombre et liste de pays dotés de programmes semenciers nationaux opérationnels ou de dispositifs analogues |
| | | Degré d'établissement de programmes de sélection | Nombre et liste de pays dotés de programmes de sélection nationaux opérationnels |
| | | Degré de mise en œuvre d'activités de vulgarisation visant à promouvoir une utilisation appropriée des ressources génétiques forestières | Nombre et liste de pays dotés de programmes ou d'activités de vulgarisation en cours d'exécution concernant l'utilisation des ressources génétiques forestières |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Politiques, institutions et renforcement des capacités | Des mécanismes de coordination nationaux pour les ressources génétiques forestières sont mis en place et des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation de ces ressources sont définies et mises en œuvre. | Degré d'établissement de mécanismes de coordination nationaux pour les ressources génétiques forestières | Nombre et liste de pays dotés de mécanismes de coordination nationaux pour les ressources génétiques forestières |
| | | Degré d'établissement de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières | Nombre et liste de pays mettant en œuvre des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières |
| | | Mesure dans laquelle les stratégies nationales contribuent à la mise en œuvre des stratégies régionales ou sous-régionales de conservation des ressources génétiques forestières | Nombre et liste de pays dont les stratégies nationales contribuent à la mise en œuvre des stratégies régionales ou sous-régionales de conservation des ressources génétiques forestières |

* Les pays peuvent faire état des progrès accomplis en indiquant le degré de réalisation des objectifs sur une échelle de type Likert.

Annexe 2

Objectifs, indicateurs et moyens de vérification proposés pour évaluer l'état de conservation, d'utilisation et de mise en valeur des ressources génétiques forestières

| Domaine prioritaire | Objectif | Indicateur (état) | Moyens(s) de vérification |
|---|--|---|--|
| Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières | Les ressources génétiques forestières sont évaluées et caractérisées | Évaluation des ressources génétiques forestières | Nombre et liste d'essences dont l'aire de répartition au niveau national a été établie |
| | | Caractérisation des ressources génétiques forestières | Nombre et liste d'essences dont l'aire de répartition au niveau national a été caractérisée sur la base de données non moléculaires (essais de provenance, zonage écologique ou climatique, par exemple) |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | | | Nombre et liste d'essences dont l'aire de répartition au niveau national a été caractérisée sur la base de données moléculaires (échantillonnage des populations à l'échelle de l'aire de répartition pour l'étude des marqueurs moléculaires, par exemple) |
| Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières | Les ressources génétiques forestières sont conservées <i>in situ</i> et des mesures complémentaires de conservation <i>ex situ</i> ont été mises en œuvre | Quantité de ressources génétiques forestières conservées <i>in situ</i> | <p>Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes de conservation <i>in situ</i></p> <p>Superficie (ha) désignée et gérée à des fins de conservation <i>in situ</i>, par essence</p> <p>Nombre de populations conservées <i>in situ</i>, par essence</p> |
| | | Quantité de ressources génétiques forestières conservées <i>ex situ</i> | <p>Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes de conservation <i>ex situ</i></p> <p>Superficie (ha) désignée et gérée à des fins de conservation <i>ex situ</i>, par essence</p> <p>Nombre de populations conservées <i>ex situ</i>, par essence</p> <p>Nombre d'échantillons conservés <i>ex situ</i> (banques de semences et de clones), par essence</p> |
| Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières | L'utilisation et la mise en valeur des ressources génétiques forestières sont améliorées | Essences couvertes par les programmes semenciers et de sélection (y compris la coopération) | Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes semenciers nationaux |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | | internationale en matière de sélection et les activités menées par le secteur privé) | Nombre et liste d'essences couvertes par des programmes de sélection nationaux |
| | | Production de matériels forestiers de reproduction | Superficie (ha) et nombre de peuplements semenciers, par essence Superficie (ha) et nombre de vergers semenciers, par essence Quantité (nombre annuel moyen) de matériel végétal produit par macro et micropropagation, par essence |
| | | État d'avancement des programmes de sélection | Cycle d'essais et de sélection (1ère, 2ème générations, etc.), par essence |
| Politiques, institutions et renforcement des capacités | Les politiques et les capacités favorisant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières sont renforcées | Prise en compte de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques forestières dans les politiques nationales pertinentes | Nombre de pays ayant intégré la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières dans leurs programmes forestiers nationaux et/ou leurs politiques forestières nationales Nombre de pays ayant intégré la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières dans leurs plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et/ou dans les politiques connexes Nombre de pays ayant intégré la conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières dans leurs stratégies nationales |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | | d'adaptation au changement climatique |
| | | Participation à la collaboration régionale/sous-régionale sur les ressources génétiques forestières | Nombre de pays participant à des réseaux régionaux/sous-régionaux sur les ressources génétiques forestières |
| | | Participation à la coopération internationale en matière de recherche et de développement sur les ressources génétiques forestières | Nombre de pays et d'organismes nationaux participant à la coopération internationale en matière de recherche et de développement sur les ressources génétiques forestières |